

CHARTE DES ORPHELINS SOS SYRIE

Actions humanitaires et secours médical en Syrie

Qui sont les orphelins à parrainer ?

Un orphelin désigne un enfant de moins de 18 ans qui vit avec sa famille proche, et qui a perdu la personne subvenant à ses besoins. Il se retrouve donc dépourvu de moyens pour se nourrir, pour assurer sa santé et son éducation.

Cet enfant vit-il dans un orphelinat? Est-il accompagné?

En Syrie, les enfants sont toujours à la charge d'un adulte proche : si la mère est encore en vie, c'est elle qui s'en occupe. Sinon, l'orphelin vit avec un frère ou une sœur plus âgé, un de ses grandsparents ou encore un oncle ou une tante. Malheureusement, après plusieurs années de conflit et de destruction, les adultes entourant l'enfant sont parfois eux-mêmes victimes ou dans une situation difficile, et l'orphelin est de moins en moins pris en charge.

Quels sont les moyens de paiement ?

Il existe plusieurs moyens pour payer. Le préférable est le virement permanent de votre part vers le compte de l'association, il permet une gestion plus facile et assure que l'orphelin recevra une somme d'argent chaque mois. Il est aussi possible de payer par chèque, en couvrant le paiement de 3 mois minimum.

Où va la somme versée pour un orphelin ? Quelles dépenses suffit-elle à couvrir ?

L'association se charge de donner la somme exacte à l'adulte responsable de l'orphelin, qui fournit à chaque versement une attestation confirmant la réception. Cette somme est peu élevée, elle suffit à peine à nourrir la famille de façon minimale pour la maintenir en vie, en espérant une amélioration des conditions de vie.

Quelles informations fournit l'association sur l'orphelin?

Le parrain reçoit un dossier comportant le nom de l'orphelin, son âge, sa photo, le nom et l'âge de ses frères et sœurs, le nom de ses parents, son adresse, et parfois le numéro de téléphone si cela ne représente pas un danger pour la famille. En principe vous aurez de ses nouvelles tous les 4 mois.

Peut-on parrainer en restant anonyme?

Vous pouvez rester anonymes, mais il est préférable de donner votre nom et votre adresse, car vous recevrez alors un reçu permettant la réduction d'impôts.

Vous désirez plus d'information sur le parrainage d'orphelin ou de famille, n'hésitez pas à nous contacter.

contact@sos-syrie.com ou par téléphone au 06 60 58 79 69



